

Contrat d'option

Concept _____

Date de l'accord / /

Entre

LB SARL au capital de 7 622,45 €

44, quai Louis Blériot 75016 Paris

RCS 418 744 223 Paris

TVA intracommunautaire FR 374 187 442 23

Représentant légal : Lionel Baert, gérant

Le CONCÉDANT

Et

Le CONTRACTANT

Territoire(s) _____

Droits de format 3(trois)% 4(quatre)% 5 (cinq)% 6(six)% 7(sept) %

Durée de l'option 6 (six) mois 12 (douze) mois 18 (dix-huit) mois

Montant mensuel H.T. 200 € 300 € 400 € 500 € 600

Montant Total H.T. _____

Banque

Titulaire : LB

Domiciliation BNPPARB PARIS CHAMPS ELY (00804)

RIB : 30004 00804 00010104356 36

IBAN : FR76 3000 4008 0400 0101 0435 636

BIC : BNPAFRPPXXX

Signatures

Fait à Paris, le

En 2 exemplaires originaux.

Le CONCÉDANT

Le CONTRACTANT

Conditions générales

1 - Objet

Le **CONCÉDANT** confère au **CONTRACTANT**, qui l'accepte, une **option** exclusive (ci-après l'**option**) sur le **concept** afin de lui permettre de le développer en collaboration avec le **CONCÉDANT** et de le soumettre à tout diffuseur ou exploitant de son choix.

2 – Conditions financière de l'option

L'**option** exclusive est concédée au **CONTRACTANT** aux conditions indiquées au verso du présent document.

3 - Durée

3.1. Les parties conviennent que la présente **option** est consentie pour une durée initiale minimale de 6 (six) mois aux conditions indiquées au verso qui commence à courir à compter de la date de signature des présentes.

3.2. Cette **option** pourra être renouvelée aux mêmes conditions que celles prévues au présent contrat, pour une période additionnelle de six mois, sous réserve que le **CONTRACTANT** notifie sa demande au **CONCÉDANT** par écrit un mois avant le terme des présentes. Le **CONCÉDANT** disposera alors d'un délai de 15 jours pour notifier au **CONTRACTANT** son acceptation le défaut de réponse dans le délai indiqué valant refus.

3.3 En cas de commande au **CONTRACTANT** d'un pilote du Projet par un diffuseur pendant la période d'**option** alors cette **option** sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de six mois.

4 - Levée de l'option

4.1. Si le **CONTRACTANT** décide de lever l'**option**, il le notifiera par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au **CONCÉDANT** avant l'expiration de la période définie ci-dessus.

4.2. Si l'**Option** est levée, un contrat de licence d'exploitation portant sur l'acquisition des droits du format sera alors conclu de bonne foi entre les parties, reprenant les conditions indiquées au verso, permettant la mise en production et l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle. Il est d'ores et déjà convenu que la rémunération totale du Concédant, pour toute exploitation audiovisuelle du Projet sur le « territoire » ou les territoires, représentera le pourcentage tel qu'indiqué au verso calculé sur le prix de vente hors taxes, au titre de l'exploitation du Projet.

Il est par ailleurs convenu que « le contractant » percevra les rémunérations suivantes, le solde revenant au Concédant :

- 50% des recettes nettes issues de l'exploitation des produits dérivés sur le territoire français ;
- 20% des recettes nettes issues de toutes les exploitations du Jeu faites dans le monde si la première mise à l'antenne et diffusion du format co-développé avec le **CONTRACTANT** ou si le **CONTRACTANT** est directement à l'origine de la commercialisation.

Le **CONCÉDANT** pourra intervenir dans la production selon des modalités à définir ultérieurement.

4.3. Faute de notification par le **CONTRACTANT** de sa décision de lever l'**option** avant l'expiration de la période susvisée, la présente convention sera caduque de plein droit et le **CONCÉDANT** recouvrera l'entière propriété de ses droits sur le concept et sera libre de contracter avec tout tiers de son choix.

5 - Territoire de l'Option

La présente **option** est consentie pour le ou les territoires tel que mentionnés au verso.

6 - Garantie

Le **CONCÉDANT** garantit expressément au **CONTRACTANT** qu'il est seul et exclusivement titulaire de tous les droits afférents au concept et qu'il a plein pouvoir et qualité pour conclure le présent contrat.

Le **CONCÉDANT** garantit au **CONTRACTANT**, qu'à sa connaissance, qu'il n'a introduit dans le travail remis aucun élément susceptible de nuire aux intérêts d'un tiers quel qu'il soit ou de nature à fonder une action en diffamation, contrefaçon ou atteinte à la vie privée.

Le **CONCÉDANT** garantit également qu'il n'a entrepris aucune démarche commerciale auprès de sociétés tierces (autre que pour proposer la présente **option**).

Plus généralement, le **CONCÉDANT** s'engage également à ne pas céder, ni grever de quelque manière que ce soit, les droits pendant toute la durée de validité des présentes.

7 - Clause résolutoire

En cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations souscrites au présent contrat et après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans les 15 (quinze) jours qui en suivront la réception, le présent accord pourra être résilié si bon semble à la partie s'estimant lésée, aux torts et griefs de la partie défaillante, et ce sans préjudice d'autres voies de recours, notamment pour dommages et intérêts complémentaires.

8 – Rétrocession à un tiers

Le **CONCÉDANT** et le **CONTRACTANT** ont la faculté de transférer les droits et obligations des présentes à tout tiers de leur choix, sous réserve toutefois de rester garant solidaire du respect, par le cessionnaire, des obligations résultant des présentes et d'en informer l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception.

9 - Droit applicable – Litiges

Le présent contrat est régi par la loi française.

Les parties conviennent de soumettre tout litige relatif à la validité et/ou à l'exécution et/ou à l'interprétation et/ou à la rupture des présentes aux tribunaux de Paris.

Date

Le **CONCÉDANT**

Le **CONTRACTANT**